006-240600593-20240514-B240502-DE

Recu le 15/05/2024



Affiché le 15/05/2024

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 mai 2024

OBJET: Achat mini bennes à ordures ménagères à l'UGAP

Décision nº 24 05 02

Etaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Monsieur Noël Albin

Absente: Madame Christine Beille-Tourscher

Vu l'article L.2113-4 du Code de la commande publique qui dispose que « l'acheteur qui recourt à une centrale d'achat pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de fournitures ou de services est considéré comme ayant respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence pour les seules opérations de passation et d'exécution qu'il lui a confiées »,

Considérant l'Union des groupements d'achats publics (UGAP) en tant que centrale d'achat publique française,

Vu le budget primitif principal de la Communauté de Communes,

Considérant le devis n° 40220916 en date du 28 mars 2024 de l'UGAP relatif à l'achat d'une mini-benne à ordures ménagères pour le service déchets de la Communauté de Communes d'un montant de 69 985,56 € HT,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 23 09 04 en date du 07 septembre 2023 détaillant les délégations partielles du Conseil communautaire,

Monsieur Cyril PIAZZA, Président, propose de l'autoriser à signer le devis n° 40220916 de l'UGAP relatif à l'achat d'une mini-benne à ordures ménagères.

Le Bureau, vu sa délégation, après en avoir délibéré,

AR Prefecture

006-240600593-20240514-B240502-DE

Reçu le 15/05/2024

Décision n° 24 05 02

- Autorise le Président à signer le devis 40220916 en date du 28 mars 2024 de l'UGAP relatif à l'achat d'une mini-benne à ordures ménagères pour le service déchets de la Communauté de Communes d'un montant de 69 985,56 € HT,
- Autorise le Président à accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de présents : 9 Nombre de votants : 9

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc

Rancurel, Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Monsieur Noël Albin

Contre:/ Abstentions:/

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA

SUMMUNES

ON MUNES

OF DESCRIPTION

ON MUNES

OF DESCRIPTION

OF DESCR